ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Air France

Question écrite n° 31656

Texte de la question

Malgré le retrait du service de l'avion supersonique Concorde, des questions subsistent sur l'accident survenu en juillet 2000, en particulier sur les enquêtes parallèles conduites par des pilotes ayant servi sur cet appareil, en service commercial ou à l'essai. M. Gérard Charasse souhaiterait que M. le garde des sceaux, ministre de la justice, puisse lui indiquer l'état d'avancement de l'enquête et le moment où la vérité pourra se faire jour sur les causes d'un tel accident.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux a l'honneur de faire savoir à l'honorable parlementaire que les investigations complexes menées à la suite de l'accident d'un avion supersonique Concorde le 25 juillet 2000 se poursuivent. L'article 11 du code de procédure pénale tendant à assurer le secret de l'information ne permet pas de diffuser d'éléments relatifs à cette enquête qui a été confiée conjointement à plusieurs magistrats instructeurs le 26 juillet 2000.

Données clés

Auteur : M. Gérard Charasse
Circonscription : Allier (4e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31656
Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 janvier 2004, page 220
Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1645